## ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PULNOY – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



## **JUILLET - AOUT**

## RENSEIGNEMENTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Dès l'arrivée de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, merci de remettre au directeur :

La fiche sanitaire complétée et signée (recto/verso) ainsi que l'autorisation parentale. Un enfant de moins de 6 ans ne peut être confié à un mineur à la sortie du centre.

Une enveloppe (par famille) affranchie et pré-adressée pour les envois d'éventuels trop perçus et attestations.

Prévoir une tenue adaptée aux activités prévues et à la météo, un chapeau de soleil, un change complet (pour les moins de 5 ans), une paire de chaussons, un sac solide (pas de sacs plastique), le tout marqué au nom de l'enfant, des serviettes jetables pour le repas de midi .

Les vêtements non marqués, oubliés au centre, seront à retirer aux jours et heures d'ouverture du bureau des Associations jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre ; passée cette date, ils seront remis à une œuvre de bienfaisance.

**Attention**: Les vêtements fragiles ou de marque, bijoux, argent et objets de valeur sont déconseillés; les portables et jeux électroniques sont interdits.

L'AFR décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

Le séjour se déroulera à l'Espace des 4 vents, 2 rue du bois (près du château d'eau – secteur mairie) de 9h à 12h et de 14h à 17h sans repas ; de 9h à 17h avec repas. Les enfants ne prenant pas leur repas au centre sont accueillis à partir de 13h45.

Téléphone: 03 55 20 43 20 (uniquement pendant les heures d'ouverture du centre)

Accueil du matin et du soir assuré à partir de 7h30 et jusqu'à 18h avec participation financière.

Les enfants non inscrits en demi-pension peuvent exceptionnellement prendre leur repas au centre. Prévenir la veille avant 10h (5.00€ par repas)

Les pique-niques seront préparés par le traiteur.

Le goûter de chaque jour est compris dans le prix du séjour.

Un temps calme est prévu en début d'après-midi ; prévenir si l'enfant doit faire la sieste.

Les séjours annulés 1 semaine avant l'ouverture des sessions seront remboursés.

Les séjours annulés pour raison médicale (avec certificat) seront remboursés moins 1 jour de carence.

Les séjours annulés pour toute autre raison seront remboursés moins 2 jours de carence.

Pour toute autre absence en cours de séjour, les repas ne seront pas remboursés.

Les soins médicaux (pommades, sirops, comprimés, désinfectant ...) sont désormais interdits. Durant cette période de l'année particulièrement propice au développement des poux, nous vous prions d'être vigilants (la prévention est le meilleur moyen d'échapper à une épidémie).

L'enfant inscrit et présent est couvert par une assurance en responsabilité civile. Le contrat du parent responsable doit prévoir la clause dite « individuelle accident »

Pendant son séjour au centre, l'enfant aura une certaine liberté. Toutefois, il est tenu de respecter par son langage et son attitude les personnes qui l'entourent ainsi que les lieux et le matériel confiés à l'AFR. Faute de quoi, il encourt l'exclusion.

Les attestations de séjour, les factures et les éventuels remboursements seront envoyés <u>début septembre</u> (après réception par l'AFR des présences relevées par le directeur)

Le règlement du séjour par CESU n'est pas accepté.

Toute demande postérieure au centre peut être faite au : 06 51 14 64 40